

# Fay

Le plan local d'urbanisme de Le Mans Métropole est décliné à l'échelle de chacune des communes membres de la communauté urbaine. Cette page présente et rend accessibles les pièces qui concernent la commune de Fay.

Page modifiée le vendredi 18 octobre 2024 • Données Le Mans Métropole

## Cahier communal



© Ville du Mans

Le cahier communal expose les **éléments de diagnostic** du territoire de la commune. Il présente également une justification du projet à l'échelle communale.



**TÉLÉCHARGER : LE CAHIER COMMUNAL**  
*(pdf, 2 Mo)*

## Règlement graphique



© Ville du Mans

Le règlement graphique accompagne le règlement littéral. Il est composé de **trois plans** différents.

### Plan de zonage

Le plan de zonage général indique les règles relatives aux **occupations des sols** autorisées selon les secteurs et régit notamment les vocations des constructions.



**TÉLÉCHARGER : LE PLAN DE ZONAGE (PARTIE NORD)**

*(pdf, 6 Mo)*



**TÉLÉCHARGER : LE PLAN DE ZONAGE (PARTIE SUD)**

*(pdf, 6 Mo)*

### Plan des hauteurs

Le plan des hauteurs définit les **hauteurs maximales** autorisées dans les zones suivantes.

- U mixte 1 et 2,
- U éco,
- 1 AU mixte,
- 1 AU éco.



**TÉLÉCHARGER : LE PLAN DES HAUTEURS**

*(pdf, 5 Mo)*

### Plan du coefficient nature

Le plan du coefficient nature indique les **surfaces perméables ou éco-aménagées** minimum dans la zone U mixte.



**TÉLÉCHARGER : LE PLAN DU COEFFICIENT NATURE**

*(pdf, 5 Mo)*

### Plan des servitudes

Le plan des servitudes d'utilité publique localise les servitudes qui s'appliquent dans chaque commune. Il accompagne la liste des servitudes qui détaille leur objet et leurs effets.



**TÉLÉCHARGER : LE PLAN DES SERVITUDES (PARTIE NORD)**

*(pdf, 6 Mo)*



**TÉLÉCHARGER : LE PLAN DES SERVITUDES (PARTIE SUD)**

*(pdf, 3 Mo)*

# 943

hectares

C'est la superficie de la commune de Fay, à l'ouest de l'agglomération.

Vous pouvez également [afficher le règlement graphique et les servitudes sur notre carte interactive](#) du plan local d'urbanisme.